

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal Du lundi 07 avril 2025

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUÏ à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Début de la séance à 20h08

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Arrivée de Mme Diallo Aïcha à 20h10

M. LAGEDAMON demande que le procès-verbal mentionne qu'il avait demandé, lors du précédent Conseil municipal, que le vote sur la délibération 15/2025 relative à l'avis sur le PLHi soit scindé en deux parties.

M. LE MAIRE accepte cette demande.

Vote : unanimité

Décisions prises par le Maire **Questions posées par les groupes « Limay Demain 2020 » et** **« Un Nouveau Souffle pour Limay »**

Décisions 52 à 59/2025 : Mme DUMOULIN demande quelle est la probabilité d'obtention de ces subventions d'un montant total de 200 000 euros ?

M. LE MAIRE répond que le montant demandé de dotation de politique de la Ville (DPV) pour l'année 2025 est de 200 597,88 €. Il précise que les montants attribués chaque année varient beaucoup. Il indique que la DPV obtenue en 2023 s'élève à 181 791,87 €, tandis que celle de 2024 est de 266 351,75 €, incluant notamment 144 448,80 € pour les travaux d'installation de la Compagnie des Contraires. Pour le Budget Primitif (BP) 2025, un montant de 150 000 € a été inscrit en recettes, bien que 200 000 € aient été demandés. La DPV et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont des enveloppes réparties par l'État selon des critères qui ne sont pas forcément connus, mais cela dépend notamment de la nature des projets, de la taille de la commune et de la population. En 2025, la commune a sollicité une DSIL de 596 787,62 €, mais seulement 150 000 € ont été inscrits au BP 2025.

Décisions 60 à 65/2025 : Mme DUMOULIN s'interroge sur le montant de 600 000 € demandé et demande quel était le montant octroyé l'année dernière. Elle demande si l'obtention de ces subventions est réaliste.

M. LE MAIRE explique que cette variation dépend du mode de calcul de l'État, qui adopte une approche globale des différentes dotations DSIL, DPV et Fonds vert. Ainsi en 2024 la Ville a obtenu seulement 76 010,00 € de DSIL car une enveloppe de 1 755 616 € de Fonds vert a été obtenue pour le centre-ville.

DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur : M. Le Maire

22/2025 : Mise à jour du tableau des effectifs au 07 avril 2025

M. LE MAIRE rappelle que cette délibération est régulière à chaque Conseil municipal afin d'ajuster le tableau des effectifs à la réalité de la situation et aux évolutions telles que le départ et les arrivées. A la demande de M. Lagedamon lors du précédent Conseil municipal, le tableau des effectifs est annexé à la délibération.

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

23/2025 : Majoration du RIFSEEP, de l'ISFE, de l'IFTS et de l'ISOE

M. LE MAIRE revient sur la mise en place du RIFSEEP évoqué lors du précédent Conseil municipal, qui intègre la prime versée aux agents. Le montant de la prime, désormais intégrée à l'IFSE, fait l'objet chaque année d'une délibération. Cela permet de se conformer au cadre légal. Le maintien de la prime est un engagement et un choix qui a été fait lors d'un travail concerté avec les représentants syndicaux. La Sous-Préfecture ayant précisé que cette prime ne constituait pas un avantage acquis, il a été nécessaire de recourir à une majoration exceptionnelle du RIFSEEP afin d'assurer sa continuité.

M. LE MAIRE ajoute que si le RIFSEEP couvre la majorité des personnels. Toutefois il ne concerne pas la totalité. C'est pourquoi la présente délibération prévoit également les dispositions pour intégrer une majoration des autres régimes indemnitaires que sont l'ISFE, l'IFTS et l'ISOE. Ainsi, cette majoration permet d'assurer un traitement équitable à l'ensemble des personnels qui œuvrent au sein de la commune. Il précise que le montant total de la prime versée aux agents s'élève à environ 500 000 € par an.

M. MAILLARD souligne que cette prime est essentielle pour respecter l'engagement municipal. Il demande si cette délibération devra être renouvelée chaque année, puisque la préfecture a indiqué qu'elle n'était pas automatique.

M. LE MAIRE répond que conformément à la délibération cadre mettant en place le RIFSEEP, une délibération sera nécessaire chaque année pour définir le montant de la prime qui est désormais intégrée au régime indemnitaire. Toutefois il précise que c'est la dernière année du mandat. Il rappelle qu'une nouvelle municipalité pourrait décider de supprimer cette majoration, car ce choix appartient à l'équipe municipale en place.

Mme DUMOULIN trouve regrettable que l'opposition ne soit pas représentée dans les négociations avec les syndicats. Elle souligne que, dans de nombreuses villes, un représentant de l'opposition siège dans les Comités Sociaux Territoriaux (CST). Elle rappelle que cette absence résulte d'un choix de la municipalité. Elle précise que le montant de cette prime ne tient pas compte de la manière de servir et demande si d'autres primes sont prévu par le RIFSEEP. Elle demande également pourquoi dans la délibération suivante concernant l'instauration d'un complément de rémunération pour les assistantes maternelles, il est mentionné que ce complément de rémunération sera suspendu en cas de grève ou de service non fait.

M. LE MAIRE répond que dans la majeure partie des collectivités l'opposition n'est pas représentée au sein du Comité Social Territorial (CST). Il s'agit d'une instance entre l'autorité territoriale et les représentants du personnel. La notion de paritarisme est bien respectée entre les représentants de la collectivité et ceux du personnel. Concernant la prime en lien avec le RIFSEEP, il est rappelé que son application suit les règles établies lors du précédent Conseil municipal. La délibération actuelle ne fait que définir le montant de la majoration, sans modifier les conditions de suspension en cas d'absence ou de grève. Cette règle est également appliquée aux assistantes maternelles, bien que leur statut soit particulier.

Mme DUMOULIN souhaite savoir dans le cas d'absence d'un agent en cas de grève, d'absence ou de service non fait, la prime sera-t-elle minorée au prorata, car elle est étonnée de le voir figurer pour les assistantes maternelles et pas sur la délibération précédente.

M. LE MAIRE répond que cela figure sur la délibération au précédent Conseil pour l'instauration du RIFSEEP. Il précise qu'en cas de grève ou de service non fait les agents ne sont pas rémunérés.

Vote : unanimité

24/2025 : Instauration du complément de rémunération pour les assistantes maternelles

M. LE MAIRE souligne que la méthode appliquée reste identique à celle de l'année précédente, avec une prise en compte de l'inflation. Le dispositif retenu s'aligne sur celui des autres catégories de personnel, garantissant ainsi que les assistantes maternelles continuent à percevoir la prime dans les mêmes conditions.

Vote : unanimité

25/2025 : Appel d'offres ouvert - Mission d'Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage - Conduite d'opération pour la construction du pôle éducatif des Hautes Meunières

M. LE MAIRE indique qu'une consultation d'un AMO technique a été nécessaire afin d'accompagner la collectivité dans la construction du futur groupe scolaire des Hautes Meunières. Ce projet déjà abordé en séance, requiert des recherches de financement qui sont parfois complexes, compte tenu de son coût de plusieurs millions d'euros. C'est la raison pour laquelle cela a pris du retard car l'objectif est d'atteindre 70 % de cofinancement afin de limiter au maximum la charge supportée par la Ville. Pour présenter et défendre les dossiers auprès des subventionneurs, il faut être plus avancé dans l'étude. Dans ce cadre-là, il est nécessaire de pouvoir retenir un AMO dès maintenant. Il élabora le cahier de consultation en conception-réalisation, permettant ainsi de retenir une entreprise qui prendra en charge la construction de ce futur groupe scolaire.

Une commission d'appel d'offre s'est réunie le 24 mars 2025, avec Mme Dumoulin qui représentait l'opposition. Après analyse des différentes candidatures, selon les critères d'évaluation, l'entreprise retenue est MOTT MACDONALD. Son offre jugée la mieux-disant, apporte les garanties nécessaires pour assurer le suivi et le pilotage de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, essentielle à la construction des futures écoles. Le marché est attribué pour un montant de 279 196,15 € HT, pour les deux tranches.

Il y a une tranche optionnelle de prévue pour accompagner le choix du mobilier des futures classes. L'engagement de cette tranche sera décidé ultérieurement selon les besoins. C'est une possibilité donnée pour faire en sorte que ce groupe scolaire soit

le plus opérationnel possible dès son ouverture, sachant que l'objectif est une ouverture à la rentrée 2028.

Pour atteindre l'objectif d'une ouverture du groupe scolaire à la rentrée 2028, il est essentiel de lancer cette opération et de chercher les subventions manquantes. Les démarches pour obtenir des financements doivent se poursuivre, notamment auprès de la Région, dont le soutien financier actuel d'un million d'euros est insuffisant. Le but est d'avoir un reste à charge de 30 %.

Vote : unanimité

26/2025 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2025 pour la vidéoprotection (programme S-VP)

M. LE MAIRE précise que nous n'avons pas obtenu de FIPD les dernières années. Il espère cette fois un retour favorable sachant que le projet concerne des travaux concrets et pas seulement d'études. Par ailleurs, d'autres demandes de financements ont été demandées notamment de la DSIL. Il est essentiel que l'État, qui encourage l'installation de caméras sur l'espace public via les services de Police, soutienne ce projet structurant. Ces installations représentent un coût significatif pour les finances de la Ville, ce qui pousse à rechercher activement des subventions.

M. BOUTRY s'interroge sur l'installation du CSU (Centre de Supervision Urbain). Il souhaite savoir combien d'agents seront mobilisés pour son fonctionnement, et sur quelles amplitudes horaires ?

M. LE MAIRE précise qu'aucune amplitude horaire n'a encore été arrêtée. Le lieu d'implantation du CSU est identifié, il s'agit d'une partie des anciens locaux libérés par GPSEO à la Direction des services techniques. Concernant les agents il s'agit des ASVP qui assureront cette mission par roulement. Une personne sera chargée de suivre les images pour assurer la vidéo verbalisation et récupérer celles nécessaires aux instructions juridiques, notamment pour identifier les auteurs de délits. Cette mission, intégrée au plan de charge des ASVP. Elle ne sera pas externalisée et relèvera directement des ASVP, avec un recrutement supplémentaire si nécessaire. La ville collabore avec les forces de l'ordre, qui pourront demander un déporté des images auprès du commissariat. Toutefois, la surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 n'est pas envisagée en raison des coûts élevés.

Madame DUMOULIN félicite Monsieur le Maire pour avoir repris certaines de leurs propositions et, surtout, pour avoir convaincu le Conseil municipal, bien que ces idées n'aient initialement pas fait partie de ses projets. Elle exprime son étonnement face au décalage entre la communication faite à la presse en janvier et cette délibération qui intervient en avril. Elle considère cela comme un signe de mépris totale envers l'opposition. Elle prévoit de poser une question à ce sujet, en soulignant que la retranscription du procès-verbal est à « géométrie variable », et qu'il semble être fait de manière sélective, ne reflétant que ce qui arrange la majorité. Elle demande à ce que cela soit corrigé pour garantir une retranscription complète et fidèle.

M. LE MAIRE affirme que tous les procès-verbaux sont systématiquement approuvés et que les modifications demandées sont toujours prises en compte et intégrées dans le procès-verbal.

Mme DUMOULIN demande qui réalise l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), quelles sont les caractéristiques des 25 caméras achetées à 2 000 €, ainsi que les détails concernant le déploiement du dispositif de vidéoprotection pour un montant de 153 000 €.

M. LE MAIRE explique que la mission d'AMO a été confiée à Seine Yvelines Numérique, une structure compétente dans ce domaine. Bien que le coût total du projet soit élevé, seules certaines dépenses sont éligibles aux subventions. Si une caméra est peu coûteuse individuellement, les travaux de raccordement représentent la part la plus onéreuse. Les montants indiqués dans la délibération ne reflètent pas le coût réel final. Il ajoute que l'on doit s'adapter aux dispositifs de l'Etat pour répondre à nos demandes de financement, et que si cette délibération n'a pas été présentée au mois de janvier, c'est tout simplement parce que la candidature au FIPD intervient au mois d'avril.

M. LE MAIRE précise que lors de la campagne municipale de 2020, certains projets avaient été écartés. Cependant, il est essentiel de répondre aux attentes importantes des Limayens. Être en responsabilité implique de gérer la ville en phase avec les besoins et les attentes des habitants. Cela nécessite parfois de proposer des initiatives qui n'étaient pas prévues dans le programme initial, car ce dernier reste prévisionnel. Certaines opportunités se présentent, et des besoins se font sentir, obligeant à apporter des réponses adaptées.

Mme DUMOULIN souhaite savoir si le montant proposé au vote aujourd'hui concerne uniquement cette année.

M. LE MAIRE précise qu'une demande au FIPD est effectuée annuellement. En fonction de l'évolution et de l'état d'avancement du projet, une nouvelle demande pourrait être envisagée l'année prochaine. Il souligne que le FIPD est un dispositif particulier, avec des critères de sélection spécifique.

Mme DUMOULIN s'interroge sur la manière dont le déploiement sera effectué.

M. LE MAIRE précise qu'en plus du financement au titre du FIPD, une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été faite. Il estime que l'État ne peut pas adopter une position contradictoire en encourageant la mise en place du projet tout en refusant de le subventionner. D'autres communes, qui disposent déjà de caméras, ont obtenu des aides du FIPD, et il n'y a pas de raison que Limay, qui souhaite mettre en place un dispositif de vidéoprotection soit exclue.

M. LE MAIRE insiste sur l'importance de ces caméras, qui répondent à une demande fréquente des forces de l'ordre, celles-ci sollicitant régulièrement des images pour identifier des auteurs de délits. Il dit que l'État devrait accompagner cette démarche. Par ailleurs, ces nouvelles installations s'inscrivent dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé. La ville a déjà mis en place des caméras sur l'espace public, notamment pour lutter contre les dépôts sauvages. Il cite l'exemple de la déchetterie, où des dépôts sauvages étaient fréquents avant l'installation d'une caméra. Depuis, cette problématique a été significativement réduite. D'autres secteurs, tels que la rue des Pavillons, ont également bénéficié de ce dispositif, permettant une amélioration de la situation. L'objectif reste de renforcer la sécurité et la lutte contre les incivilités, en déployant un dispositif adapté aux réalités locales et aux besoins des habitants.

Mme DUMOULIN stipule qu'une restitution du CLSPD, prévue dans les communes, n'a pas encore eu lieu.

M. LE MAIRE indique qu'il faut attendre la nomination d'un nouveau Procureur pour organiser un CLSPD. Il souligne que la lutte contre la délinquance ne repose pas uniquement sur une police municipale, rappelant que certaines communes avec un grand nombre de policiers municipaux connaissent malgré tout un taux de délinquance élevé. À Limay, la municipalité a choisi de travailler avec la Police Nationale, mieux équipée pour répondre efficacement aux incidents. Il insiste sur l'importance de l'éducation, de la prévention. Concernant la vidéoprotection, il

précise que l'installation de caméras est un outil, et non une politique en soi, destiné à répondre aux attentes des habitants et à lutter contre certaines infractions.

Vote : unanimité

Rapporteur : Mme MACKOWIAK – Adjointe au Maire

27/2025 : « Action Cœur de Ville 2 » - Demande de subvention à l'ANAH pour le financement du poste de Chef de Projet « Habitat et salubrité »

Vote : unanimité

28/2025 : Traité de concession d'aménagement « Opération d'Aménagement et de redynamisation du centre-ville » - Compte Rendu Financier Annuel 2023-2024 arrêté au 01^{er} Novembre 2024

M. MAILLARD demande si un vote aura lieu concernant le compte rendu financier et le lot 2 du projet. Le compte rendu financier, que le Conseil municipal doit examiner avant de voter, est essentiel. Pour le lot 2, les annexes du dossier précisent à la page 20 que la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pourrait être engagée si nécessaire. Actuellement, les négociations avec les propriétaires se poursuivent, avec une préférence pour un accord à l'amiable afin d'éviter une expropriation. La question reste de savoir si ces négociations permettront de trouver un prix d'entente, ou si, à terme, il faudra recourir à une DUP ? M. Maillard indique que son groupe votera pour, mais avec des réserves concernant les poursuites des négociations avec les propriétaires afin qu'ils ne soient pas lésés.

M. LE MAIRE précise que le projet de rénovation du centre-ville est en discussion depuis 2008, soit 17 ans de négociations pour parvenir à des accords à l'amiable avec les propriétaires concernés. Certaines démarches ont abouti, mais d'autres restent en suspens. L'objectif est toujours de privilégier une négociation amiable, mais en cas d'impasse, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pourra être activée pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'aménagement du secteur.

Mme DUMOULIN indique que l'équilibre financier a été trouvé avec le Fonds vert et le Fonds friche. Cette opération peut continuer de se faire malgré le contexte immobilier complexe.

M. LE MAIRE indique que le projet présenté aux habitants lors de la dernière réunion de concertation a connu une évolution notable. Le jardin de la Maison Blanche, conservé et transformé en parc urbain, offrira une aire de jeux, permettant aux habitants de profiter d'un espace vert central. Cette initiative répond à une volonté d'amélioration du cadre de vie.

Concernant l'aspect financier du projet M le Maire précise que l'opération est largement déficitaire. L'équilibre se trouve grâce aux participations de la Ville. En effet le projet représente un investissement de plus de 5 millions d'euros pour la Ville, incluant des espaces relevant des compétences communales, la réhabilitation de la Maison Blanche et une subvention d'équilibre. La ville a déjà versé 1,7 million d'euros sur l'opération et bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires, notamment le Département, qui a contribué à hauteur de 4 millions d'euros, et l'État, dont le Fonds friche aide grandement à équilibrer le projet qui reste malgré tout déficitaire.

Mme DUMOULIN indique que malgré un contexte immobilier complexe, ces nouveaux financements de l'État et du Département permettent la poursuite du projet, avec une enveloppe budgétaire avoisinant les 4 millions d'euros. Elle indique que dans le dernier procès-verbal, M. MAILLARD s'était plaint de la baisse de financement du Département dans le cadre du NPNRU. Elle rappelle néanmoins que le département finance 24 % du projet, alors que la rénovation urbaine ne relève pas

directement de sa compétence. Limay a été la ville la moins touchée par la baisse compte tenu des difficultés.

M. LE MAIRE ajoute que la baisse de financement du Département représente moins de 4 %, alors que, dans certaines communes, elle atteint jusqu'à 50 %. Limay a été moins impactée en raison d'un volume de travaux inférieur à celui de villes comme Mantes-la-Jolie, Les Mureaux ou Poissy, où les investissements en espaces publics sont bien plus conséquents, atteignant plusieurs millions d'euros. Il précise que cette réduction affecte davantage les projets de grande ampleur. À Limay, les demandes de financement, limitées à environ 300 000 €, expliquent la baisse moins importante.

M. MAILLARD souhaite répondre à Mme DUMOULIN en précisant que sa remarque lors du précédent Conseil municipal était purement factuelle. Il souligne que la diminution de subvention résulte des arbitrages budgétaires du Département, confronté, comme toutes les collectivités territoriales, à la baisse des recettes et la nécessité de faire des choix prioritaires. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un reproche, mais d'une réalité financière.

Vote : unanimité

29/2025 : Rétrocession gracieuse des terrains LOGIREP pour la réalisation des espaces publics Ville et le pôle éducatif sur le secteur des Hautes Meunières

Vote : unanimité

Rapporteur : M. BOURÉ – Adjoint au Maire

30/2025 : Un Mur, une Œuvre

M. LE MAIRE indique que pour le moment, il n'y a pas d'esquisse de réalisée.

M. BOUTRY souligne que c'est un beau projet et demande s'il est prévu de communiquer auprès des habitants.

M. LE MAIRE répond que le projet présenté intègre un dispositif de concertation. La Communauté urbaine sollicitera un artiste, en accord avec la Commune pour réaliser la fresque, qui sera réalisée sur le mur de l'ancien trésor public.

Il souhaite préciser, que dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle façade de la résidence Emmaüs le Village, une démarche participative a été mise en place pour sélectionner une fresque artistique qui n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil. Les locataires ainsi que les habitants du quartier pourront voter parmi deux propositions artistiques. Le Conseil municipal des enfants sera également impliqué dans ce processus. Les votes pourront se faire directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, avec un dépouillement des réponses afin de choisir l'œuvre retenue.

Vote : unanimité

Rapporteur : M. MENIRI – Adjoint au Maire

31/2025 : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 – Budget Ville

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

32/2025 : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2024 – Budget « service extérieur des Pompes Funèbres »

Vote : unanimité

33/2025 : Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

34/2025 : Vote du budget primitif 2025 de la Ville

Mme DUMOULIN souhaite savoir s'il est possible d'obtenir par mail la diapositive présentée. Elle tient à féliciter les services pour la qualité de la présentation ainsi que le document synthétique mis à disposition qui offre une vision synoptique des informations essentielles. Elle souligne que, contrairement à ce qu'a mentionné M. Maillard, la ville de Limay n'a pas subi de baisse des dotations. En examinant l'évolution des DGF, DSU et FSRIF entre 2020 et 2025, elle note une augmentation de 500 000 €, soit une hausse de 20 %.

Elle exprime sa déception face au budget d'investissement proposé cette année, qu'elle juge insuffisant pour répondre aux enjeux et besoins de la commune. Elle reconnaît néanmoins des éléments positifs, la CAF notamment, la capacité retrouvée de réinvestir grâce à une gestion plus équilibrée de l'endettement. Ainsi la capacité de désendettement est revenue à des niveaux normaux après avoir atteint 15 à 17 ans.

Malgré ces points positifs, elle estime que le budget d'investissement actuel ne répond pas aux enjeux et aux besoins de Limay. Pour ces raisons, son groupe votera contre ce budget.

M. MENIRI explique qu'il est important de considérer l'ensemble des dotations. Bien qu'une augmentation soit visible sur certaines, la tendance depuis plusieurs années est tout de même à une diminution globale. Il rappelle que les chiffres pour 2025 restent des estimations, et que des mauvaises surprises pourraient survenir, notamment en raison des annonces gouvernementales concernant la DGF ou encore la DSIL.

Il met en avant les dépenses croissantes, amplifiées par l'inflation, la crise énergétique et la crise sanitaire, qui rendent difficile une comparaison en pourcentage avec les augmentations récentes. Sur la partie investissement, il indique une capacité de financement accrue, mais souligne que le déficit de 2024 continue de peser lourdement sur les finances de 2025. Ce déficit est notamment lié à des subventions réduites et étalées sur plusieurs exercices, obligeant la collectivité à mobiliser sa trésorerie, ce qui ne se faisait pas auparavant.

M. LE MAIRE ajoute qu'en 2024, le FSRIF a connu une augmentation de 200 000€, ce qui représente un montant non négligeable. Au niveau de l'État, il y a une légère augmentation des dotations ces dernières années, mais celle-ci reste très modérée. M. Le Maire rappelle que, suite à l'adoption de la Loi de finances, les notifications reçues lundi dernier indiquent une diminution de la part forfaitaire de la DGF. C'est d'ailleurs la première fois que les dotations sont notifiées si tardivement aux collectivités. Il précise que si certains critères sociaux permettent une légère hausse, la dotation forfaitaire diminue, ce qui impacte directement les finances locales. La ville gagnera quelques milliers d'euros par rapport à 2024, mais ce montant ne compense pas l'inflation et reste inférieur aux prévisions inscrites dans la maquette budgétaire. M. Le Maire rappelle que l'évolution de la DGF ces dernières années reste très faible, et qu'en 2014, la ville percevait 4 millions d'euros, soit le double du montant actuel, estimé à 1,8 million d'euros aujourd'hui. Les réformes fiscales successives, comme celles sur la taxe professionnelle et la taxe d'habitation ont contribué à cette diminution des recettes.

Face à ces réductions, la ville a dû ajuster sa fiscalité, notamment en début de mandat avec une hausse de la taxe foncière afin d'équilibrer les comptes et les budgets municipaux. Il insiste sur le fait que l'augmentation des impôts n'est pas faite par choix, mais par nécessité, et que toutes les collectivités ont été confrontées

à cette problématique. M. Le Maire rappelle que les réformes budgétaires affectent l'ensemble des collectivités.

M. LE MAIRE ajoute que certaines communes reçoivent des dotations plus importantes que Limay, malgré une population aux revenus moyens fragiles. Il souligne que cette population a subi la désindustrialisation de la Vallée de la Seine, une région fortement sinistrée par la baisse du nombre d'emplois. Il insiste sur la nécessité d'avoir des emplois sur le territoire de la Vallée de la Seine pour soutenir une population toujours fragilisée.

Il s'interroge également sur le calcul des dotations et la répartition des richesses entre les collectivités, après les réformes sur la taxe professionnelle et la taxe d'habitation. Il souligne que les dotations de l'État sont insuffisantes pour aider les collectivités en difficulté.

M. MAILLARD indique que son groupe va faire une déclaration sur le vote de ce budget et tient à remercier le travail réalisé pour la construction de ce budget prévisionnel 2025.

Déclaration du groupe « Un nouveau Souffle pour Limay » pour le BP 2025 lu par M. Maillard

Notre groupe « Un nouveau souffle pour Limay » tient tout d'abord à remercier le travail réalisé pour la construction de ce budget ville 2025. Il est cependant moins évident de comprendre l'affectation précise des dépenses et recettes avec la nomenclature M57.

Nous comprenons les difficultés à élaborer un budget pour les communes dans les circonstances actuelles compte tenu de la situation politique, économique et géopolitique :

Après avoir dissous l'assemblée nationale, le président Macron n'a pas tenu compte des résultats des élections législatives du 7 juillet dernier en ne nommant pas un(e) premier(e) ministre de gauche, force arrivée en tête. Résultats : un gouvernement de droite censuré, un nouveau premier et un nouveau gouvernement Bayrou nommé tardivement et sans majorité. Pendant ce temps la situation économique internationale et nationale s'est dégradée. Même si l'inflation est revenue sous la barre des 2% dans la zone Euro et que la BCE a baissé ses taux d'intérêt directeurs depuis la deuxième moitié de 2024, la croissance reste atone et les prévisions ont été revues à la baisse (désormais, une prévision de 0.7% de croissance pour 2025) et le chômage remonte. De plus le budget de l'Etat, en raison de l'instabilité gouvernementale, a été voté tardivement si bien que les collectivités territoriales n'ont toujours pas les notifications officielles pour élaborer leur propre budget.

Le président Macron et son gouvernement s'entêtent à ne pas augmenter les impôts des plus riches et des grands groupes qui font des bénéficiaires, ce qui prive l'Etat de recettes et alourdit le déficit et la dette publique. Cette politique se répercute sur les finances des collectivités et sur leurs investissements. Ainsi, le gouvernement sacrifie l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique en diminuant drastiquement les subventions du Fond vert pour les collectivités locales.

Dans ce contexte, notre groupe avait déclaré lors du ROB, comme il l'avait fait l'année dernière, qu'il serait particulièrement attentif dans la construction du budget 2025 à 3 priorités qui étaient les axes essentiels du programme de notre groupe pour l'élection municipale de 2020 :

- L'éducation car c'est le moyen privilégié de réussite et d'émancipation sociale pour les classes populaires et moyennes de notre ville.
- Le cadre de vie et le vivre ensemble.
- La solidarité envers les plus précaires, notamment par l'action du CCAS.

En raison de la politique du président Macron et de son gouvernement, nous constatons que le budget de notre ville 2025 reste contraint. La baisse des recettes du département se répercute également sur les subventions. Dans ce contexte difficile pour les collectivités territoriales, il nous apparaît légitime que la majorité

municipale procède à un recalibrage et à un rééchelonnement de ses investissements et à un recours supplémentaire à l'emprunt, ainsi que la poursuite de recherche systématique de subventions.

Nous constatons également que les baisses de dépenses ne touchent pas les priorités que notre groupe avait fixées et que les taux d'imposition n'augmentent pas dans ce budget 2025 car les propriétaires limayens en grande majorité ne sont pas riches. Les impôts vont tout de même légèrement augmenter en raison de l'augmentation des bases décidées par le gouvernement (+ 1,7 %).

Dans ce budget prévisionnel 2025 :

- L'éducation reste une priorité de la politique municipale : l'objectif de tendre vers une ATSEM par classe de maternelle n'a pas été remis en cause (actuellement 40 ATSEM pour 42 classes) et la direction du pôle éducation se trouve renforcée par la création d'un poste directeur adjoint des synergies éducatives.
- Le budget pour le CCAS connaît une hausse de 100000 euros pour compenser la baisse de 100000 euros de la subvention départementale. Ce qui est une bonne chose pour les plus précaires des habitants et pour nos aînés.
Notre groupe a émis le souhait lors de notre dernière tribune dans Limay Magazine ainsi que lors de la commission des finances, de créer un revenu étudiant pour lutter contre la précarité étudiante des jeunes Limayen(e)s selon certains critères de bourses. Ce pourrait être de l'ordre de 100 à 150 euros/mois pour une année. Nous espérons que ce projet pourra voir le jour dans l'avenir !
- Les subventions aux associations augmentent de 30000 euros. Ce qui est important pour nos associations qui créent du lien social et des solidarités indispensables sur notre ville et qui en font sa richesse.
- Nous constatons également qu'il n'y pas de suppression de services publics de proximité.

Ainsi, étant donné que les choix réalisés par la majorité municipale correspondent aux priorités de notre groupe, nous voterons pour ce budget 2025. Nous serons également attentifs à la réalisation effective de ce budget prévisionnel et aux différentes décisions budgétaires modificatives qui seront prises durant cette année.

M. LE MAIRE rappelle que les chocs fiscaux passés ont obligé à augmenter la fiscalité et à recourir à l'emprunt pour certains projets. Il insiste sur la nécessité de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt chaque année, une situation qui dure faute d'épargne de gestion suffisante. Bien que le taux d'épargne brute se soit amélioré, il reste en deçà de la moyenne des communes de la même strate. L'augmentation de l'épargne de gestion et de la capacité d'autofinancement est essentielle pour garantir le financement des projets sachant que la commune a un niveau d'équipement élevé.

M. LE MAIRE remercie le Directeur général des services et l'ensemble des équipes pour leur action ayant permis d'améliorer l'épargne de gestion, notamment pour réinjecter l'excédent dans la section d'investissement. Sans cet excédent, le déficit d'investissement aurait été encore plus important. Cette épargne de gestion compense pour partie le déficit actuel, avec l'espoir qu'il soit résorbé dans les prochaines années. Il souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

M. MAILLARD souligne que la commune dispose de nombreux équipements municipaux, témoignant de la richesse du tissu associatif. Il note que ces équipements permettent aux habitants de s'exprimer et de mener leurs activités, ce qui est important pour le lien social et la solidarité. Cependant, il reconnaît que cela représente un coût important.

Il note que l'assiette fiscale est désormais plus restreinte ce qui limite les recettes à la taxe foncière. M. Maillard ajoute que la recherche de subventions est une très bonne chose.

Mme DUMOULIN indique que le service de médiation est, selon elle, réduit à sa plus simple expression, le centre de vie social est fermé, alors que la population est extrêmement précarisée. En termes de soutien scolaire tout passe par la Ville alors que beaucoup de choses pourrait être faites avec le tissu associatif. Elle ajoute que la réalité de la ville de Limay, c'est très peu de soutien scolaire et pas d'action sociale par le Centre de vie sociale, pas de médiateurs la nuit. Il y aurait plein de choses à faire et qui se font dans d'autres villes et avec succès.

M. LE MAIRE ajoute que l'identité Limayenne se situe autour de la culture, du sport et des services publics, ce qui n'est pas forcément le choix des autres villes. Cela a un coût, il faut le financer, le porter. M. le Maire précise que chaque commune a ses spécificités. Limay est bien doté sur les équipements sportifs et culturels. Limay est une ville de 17 000 habitants, qui travaille avec les moyens dont elle dispose, et qui ont été retirés par des réformes fiscales et par des baisses de dotations.

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

35/2025 : Vote du Budget primitif 2025 du budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres »

Vote 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

Rapporteur : Mme TIZNITI – Adjointe au Maire

36/2025 : Approbation de la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles (ATSEM)

M. PEULVAST salue la qualité du document rédigé. Il s'interroge sur la méthode utilisée pour sa rédaction, s'il y a eu des temps de concertation avec les ATSEM, ainsi qu'avec les directeurs et directrices d'école. Il souhaite également savoir si les annexes, notamment celles concernant la répartition des tâches par écoles ont fait l'objet de discussions.

Mme TIZNITI répond que cette charte a été réalisée en concertation avec les ATSEM en premier lieu, à travers différents entretiens et réunions, également avec l'Education Nationale, l'Inspectrice d'Académie, ainsi que les directeurs et directrices de manière à clarifier les fonctions des ATSEM sur les temps scolaires et périscolaires, sur les annexes également. Elles ont été rédigées également en concertation avec les personnes impliquées parce qu'il existe des spécificités liées aux écoles avec des configurations différentes des bâtiments.

Vote : unanimité

37/2025 : Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 et du Plan Mercredi associé

Mme DUMOULIN exprime sa déception face au Projet Éducatif Territorial (PEDT). En citant Nelson Mandela : « *L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde* », elle s'attendait à des propositions innovantes, mais déplore leur absence. Elle critique un diagnostic insuffisant, des activités mal définies pour les enfants, et l'absence de plans d'action concrets ou de collaboration avec le tissu associatif local.

Elle s'interroge sur le fonctionnement et les moyens liés à la réussite éducative et à la cité éducative, ainsi que sur la formation des animateurs. Elle regrette l'absence de concertation avec les familles et enseignants, malgré l'importance de l'éducation

pour former des citoyens éclairés. Elle indique que ce PEDT, dépourvu de fiches actions, ne répond pas aux enjeux réels comme le harcèlement. Pour ces raisons, son groupe s'abstiendra.

Mme TIZNITI indique que c'est un document qui a vocation à être évolutif. Il faut fixer le cadre et les grands axes, ensuite les plans d'actions sont déclinés. Concernant la cité éducative, il y a un plan d'action assez précis qui reprend des axes avec notamment le harcèlement scolaire, mais qui ne sont pas précisés ici puisque les choses évoluent d'une année sur l'autre. Il y a beaucoup de choses qui sont décidés au sein des projets pédagogiques des accueils périscolaires, ou encore de l'ALSH. Elle ajoute que ce document n'a pas vocation à entrer dans le détail, mais fixer un cadre général, toutes les actions précises sont ensuite déclinées, et l'idée c'est d'avoir une synergie avec toutes les conventions et les contrats signés avec les partenaires.

M. LE MAIRE précise que c'est un document cadre, un PEDT, ce n'est pas un plan d'action, ni un dispositif que l'on met en place chaque année. Ce document rappelle les grandes orientations générales et les outils qui sont à disposition pour mettre en œuvre les actions qui sont identifiées à travers les différents dispositifs tels que la cité éducative, la réussite éducative, la parentalité. Il reprend les orientations, la stratégie d'action sur les différentes questions qui ont été abordées.

M. LAGEDAMON demande si ce projet éducatif ne concerne que le premier degré ou le second degré est-il inclus dedans ?

Mme TIZNITI répond que cela ne concerne que l'offre éducative pour les enfants de 3 à 11 ans.

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

Rapporteur : M. PROD'HOMME – Conseiller municipal

38/2025 : Subvention pour l'Amicale de la Police Mantaise

M. LE MAIRE indique que c'est une association qui sollicite régulièrement les collectivités pour leur permettre d'avoir une subvention pour faire vivre leur association, et surtout pour monter des projets autour de la vie extra-professionnelle des policiers.

M. BOUTRY demande s'il est possible d'avoir plus de détails, quant aux moments conviviaux que l'amicale prétend faire.

M. PROD'HOMME répond que c'est une amicale, que c'est pour offrir des cadeaux aux enfants.

M. LE MAIRE ajoute que cette association vise aussi à apporter du soutien aux familles de policiers au travers des actions de solidarité, notamment les faits divers notoires qui se sont déroulés à Magnanville, à Mantes-la-Jolie, il y a plusieurs années.

M. BOUTRY demande si c'est une amicale sportive, est-ce que l'on pourrait proposer des activités, des rencontres sportives avec les jeunes du quartier pour créer du lien social ?

M. LE MAIRE répond que c'est plutôt autour de l'association de la police et des aides de soutien.

Vote : unanimité

39/2025 : Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Londres par l'ALJ Football

M. BOUTRY indique que ce projet est intéressant, mais est-il prévu de faire une restitution en contrepartie. Il serait intéressant d'entendre les témoignages des jeunes qui ont participé à ce projet.

M. LE MAIRE dit que la demande est justifiée. Ce projet offre une alternative vertueuse pour ces jeunes, leur permettant de sortir de Limay, de découvrir une nouvelle langue et de s'intéresser à d'autres cultures à travers le sport. Il précise que ce projet, réalisé chaque année, a été soutenu exceptionnellement cette fois-ci en raison des difficultés financières du club de football, liées à la réduction de la subvention par un mécène. Un projet similaire pourrait être porté par un autre club à l'avenir.

M. LE MAIRE souligne l'importance de ce type de projet, qui touche une cible essentielle, il pourra être possible d'assurer une forme de restitution qui reste à organiser pour permettre de valoriser l'aide que la ville leur apporte.

Mme DUMOULIN demande combien il y a d'enfants.

M. LE MAIRE répond qu'il y a 20 enfants.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE indique à Mme Dumoulin que l'on ne va pas réouvrir le sujet évoqué lors de la délibération sur le FIPD en début de Conseil, et lui propose de poser la question qui n'a pas été abordé.

Mme DUMOULIN demande des précisions sur le calendrier du déploiement de la vidéo protection.

M. LE MAIRE répond que la Ville a adhéré au Syndicat Seine Yvelines Numérique et à sa centrale d'achats. Cette adhésion apparaîtra dans les décisions du Maire au prochain Conseil Municipal. Le travail de préfiguration a commencé, les demandes de subvention ont été réalisées et nous allons dans les prochaines semaines établir un calendrier d'interventions que ce soit pour l'installation des caméras, le déploiement des réseaux ou encore l'installation du CSU, dont les travaux sont déjà réalisés à la faveur des déménagements au sein des services. Je vais me garder de vous donner une date précise à ce stade mais le déploiement sur le terrain débutera cette année et s'achèvera l'année prochaine pour ce qui est de la première vague de déploiement.

Mme DUMOULIN demande combien de médiateurs sont actuellement en place ?

M. LE MAIRE répond qu'actuellement qu'il y a trois médiateurs, deux recrutements sont en cours pour atteindre le chiffre de cinq agents comme cela est annoncé.

M. BOUTRY indique qu'ils ont appris que la nouvelle réserve allait être transférée à la place de la BNP. Pour quand cela est-il prévu ? Cela sera-t-il définitif ? Ce site fonctionnait comme un tiers lieu. Quid des autres associations : l'AMAP, les Mondolines, mais aussi les conférences, les ateliers scientifiques, les rencontres d'auteurs ?

M. LE MAIRE répond que le site actuel appartient à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui assure le portage foncier dans le cadre du projet de rénovation du centre-ville. Le local en centre-ville (ex BNP) est idéalement positionné

et présente une superficie totale de 214 m² comprenant : un RDC de 118 m² composé d'une pièce unique, un sous-sol d'environ 96 m². Il s'agit de proposer une solution valorisante pour la Nouvelle Réserve qui participera à la dynamisation commerciale, comme le futur restaurant. Cela permet de libérer l'emprise sur le secteur ACOLET en prévision de l'aménagement de ce secteur. Pour ce qui est de leur activité ou des activités de différents acteurs, nous laisserons l'initiative à la Nouvelle Réserve comme par le passé, et je ne vois pas ce qui empêcherait de poursuivre nombre de ces activités. Bien évidemment la commune continuera d'être un facilitateur et un partenaire des acteurs qui participent à la vie locale.

M. BOUTRY : Suite à l'avenant N°1 à la convention particulière 2021-2025 PRIOR Yvelines présentait au dernier CM, qu'en est-il du projet de construction sur le terrain de la ferme Turlure ?

Mme MACKOWIAK répond que le foncier de la ferme Turlure appartient à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui assure le portage foncier dans l'attente d'un projet. Il s'agit d'un foncier d'environ 8 401 m² dont la valeur est de plus d'un million d'euros. Il faudra donc faire aboutir un projet immobilier principalement en accession à la propriété, avec une densité modérée qui permet de supporter un foncier de cette valeur. A ce jour aucun projet n'est envisagé et aucun opérateur identifié.

M. LE MAIRE propose d'observer une minute de silence en hommage à l'ouvrier tragiquement décédé sur le chantier de rénovation Logirep, dans le quartier de la Chasse à Limay. La ville s'est rapprochée de l'entreprise et de la famille pour envisager un geste commémoratif en mémoire de cet ouvrier. Il souligne la pénibilité de ces métiers et leur importance.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Fin de la séance à 23 h 45

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 30 juin 2025 à 20 h.